

IV. DU CULTE DES RELIQUES ET DES IMAGES.

Suivant le saint concile de Trente (Sess. XXV.), nous devons honorer les corps des martyrs et des autres Saints qui règnent avec Jésus-Christ, dont ils ont été les membres vivants, qui ont été les temples du Saint Esprit et qui un jour doivent être ressuscités pour la gloire éternelle.

Nous honorons aussi les instruments de leur pénitence ou de leur martyre, parceque ces objets nous rappellent leurs exemples, leurs vertus, leurs mérites, leur mort glorieuse. Nous conservons avec respect les objets qui ont été à leur usage, à cause des souvenirs de piété qu'ils éveillent dans notre âme.

Enfin les images pieuses nous sont chères et vénérables, parcequ'elles servent à nous rappeler plus facilement et plus vivement les mystères ou les Saints que nous honorons.

A la vérité, N. T. C. F., ces ossements arides, ces objets inanimés, ces peintures et ces sculptures, n'ont pas en eux-mêmes une excellence absolue ; ce n'est pas à cause d'eux-mêmes que nous les vénérons, mais à cause des saints auxquels ils se rapportent, dont ils évoquent le souvenir et provoquent l'imitation : " car, " dit le saint concile de Nicée (en 787), l'honneur de " l'image passe à l'original ; celui qui révere l'image " révere le sujet qu'elle représente." Saint Ambroise rapporte que quand Sainte Héléne découvrit la croix du Sauveur " elle adora Jésus-Christ et non pas le bois, " ce qui eût été l'erreur des gentils ; elle adora celui " qui avait été suspendu à ce bois." Et c'est dans ce sens que nous disons quelquefois que nous adorons la croix. Nous honorons donc les reliques et les images